

APLITEC

Société par actions simplifiée au capital de 1 800 000 euros

Siège social : 4-14 rue Ferrus

75014 Paris

702 034 802 RCS Paris

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 DECEMBRE 2025

Extraits relatif à la réduction de capital

HUITIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, du rapport spécial du Commissaire aux Comptes décide de réduire le capital social de 158 240 euros par annulation de 7 912 actions auto détenues pour le porter à 1 641 760 euros.

La différence entre la valeur nominale des actions annulées et leur prix d'acquisition sera imputée dans le compte « réserve facultative ».

Cette décision est prise sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce.

NEUVIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président pour modifier les articles 6 et 8 des statuts et les mettre en conformité avec le montant du capital social tel qu'il résulterait de l'impact de la première résolution de la présente assemblée.

Certifié conforme
Le Président

